



Enquête publique

■  
**Restauration hydraulique et écologique de la Brévenne à Arbresle et Eveux**



La Brévenne depuis le pont des Vernays

Commissaire enquêteur: Jean-Marc VOSGIEN

# RAPPORT

## 1. Généralités

### 1.1 Objet de l'enquête

Pétitionnaire: communauté de communes des pays de l'Abresle (CCPA)

Obtenir la déclaration d'intérêt générale des travaux de restauration hydraulique et écologique de la Brévenne sur les communes de L'Abresle et Eveux.

Etre autorisé au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement à réaliser ces travaux.

### 1.2 Cadre juridique

Le cadre juridique du projet comprend:

- Code de l'environnement - livre II - titre Ier, notamment les articles L211-7, L214-1 à -6, R214-1 à -56, R214-88 à -104, L215-18
- Code rural, notamment les articles L151-36 à -40
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009.
- Arrêté d'ouverture d'enquête dossier 69-2013-00128 du 17 décembre 2013

### 1.3 Autres documents pris en compte

- Demande présentée le 3 mai 2013 et complétée le 24 mai 2013 par la communauté de communes du pays de L'Abresle portant sur la déclaration d'intérêt général des travaux visés ci-dessus, et l'autorisation de les réaliser ( rubrique 3.1.2.0, 3.1.4.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement sous le régime de l'autorisation)
- Avis de l'autorité environnementale en date du 4 décembre 2013 sur l'étude d'impact
- Ordonnance numéro E13000433/69 du président du tribunal administratif désignant J-Marc VOSGIEN comme commissaire enquêteur et Madame Mireille LETEUR comme commissaire enquêteur suppléant

### 1.4 Nature et caractéristiques du projet

L'emplacement du projet se situe sur les communes de L'Abresle et Eveux à environ 30 km au nord ouest de Lyon. Le projet concerne l'aménagement du tronçon de la Brévenne situé le long de la zone d'activité des Martinets, compris entre l'amont du bâtiment Agri Sud-Est (devenu Gammvert) et le Pont des Vernays (RD19).

Le projet doit satisfaire un triple objectif: hydraulique, écologique et paysager conformément à la directive cadre sur l'eau, SDAGE Rhône-Méditerranée et contrat de rivière Brévenne - Turbine.

Le but de l'aménagement est d'aider la Brévenne à recréer un nouveau lit permettant le développement de milieux aquatiques associés au cours d'eau. Ce lit d'étiage doit être pensé

comme devant évoluer au gré des crues de la rivière, et en aucun cas être figé. L'aménagement doit également permettre à la Brévenne de retrouver une dynamique alluviale en lui laissant la possibilité de déposer et reprendre des sédiments. La finalité globale étant de protéger les berges de façon à résister à une crue de référence (crue du 2 novembre 2008, la plus forte connue à ce jour), afin de préserver les parkings et bâtiment en bord de rive.

### 1.5 Composition du dossier

L'original du dossier a été déposé à la mairie d'Abresle, un second dossier original contenant les mêmes éléments a été déposé à la mairie d'Eveux durant la durée de l'enquête.

Les dossiers d'enquête mis à la disposition du public sont composés des pièces suivantes

- ① Etude d'impact de 72 pages
  - ② Avis de l'autorité environnementale 3 pages
  - ③ Note complémentaire, réponse aux observations de l'autorité environnementale 6 pages
  - ④ Déclaration d'intérêt général 11 pages
  - ⑤ Dossier d'autorisation au titre de l'environnement 24 pages
  - ⑥ Porter à connaissance de modifications apportées au projet déposé initialement 5 pages
  - ⑦ Arrêté d'ouverture d'enquête publique du 17/12/2014 3 pages
  - ⑧ Registre d'enquête publique 8 feuillets
- Registre de l'Abresle
  - Registre d'Eveux

Ces dossiers ont été mis à la disposition du public à la mairie de L'Abresle et d'Eveux pendant la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture

## 2. Organisation et déroulement de l'enquête

### 2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon, suite à la demande formulée par la Direction Départementale du Territoire, a désigné Monsieur Jean-Marc VOSGIEN en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête et Madame Mireille LETEUR en qualité de suppléant (Décision n° E13000433/69)

### 2.2 Modalité de l'enquête

Dès réception de sa désignation le commissaire enquêteur a pris contact avec la DDT pour se faire remettre le dossier et convenir des dates d'enquête. Les aspects pratiques de l'enquête ont pu être convenus par téléphone et échanges d'e-mails

L'enquête a été prévue du 20 janvier au 21 février 2014

Il a été convenu que le commissaire enquêteur assurerait 4 permanences aux heures d'ouverture des mairies d'Eveux et de L'Abresle.

Le commissaire a visité le lieu de l'enquête pour bien appréhender le projet

### 2.3 Information effective du public

- L'avis au public d'enquête a été publié plus de 15 jours avant le début de l'enquête conformément aux prescriptions légales, dans les journaux suivants:
  - Progrès du 3 janvier 2014
  - Tout Lyon 10 janvier 2014
- Le rappel de cette enquête a été publié dans les journaux suivants:
  - Progrès du progrès 24 janvier 2014
  - Tout Lyon 25 janvier 2014
- L'affichage à la porte de la mairie de l'avis d'enquête publique durant la durée de l'enquête
- Deux affiches en stratifié de couleur jaune ont été installées sur le lieu du projet; l'une à l'entrée de Super U vers la station de carburant, l'autre au niveau du pont de Vernays

L'information du public a donc été réalisée conformément au cadre légal de cette enquête.

### 2.4 Les permanences:

- Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public dans la salle de la mairie les:
- 20 janvier 2014 de 9h à 11h à L'Abresle
  - 20 janvier 2014 de 14h à 16h à Eveux
  - 21 février 2014 de 9h à 11h à L'Abresle
  - 21 février 2014 de 14h à 16h à Eveux

Le commissaire enquêteur a en outre rendu visite au magasin Gammvert, au centre d'hébergement de handicapés mentaux (AAPHTV - Association d'aide aux personnes handicapées des trois vallées). Monsieur Mickael BARBE SYRIBT (syndicat des rivières Brevenne et Turdine), est venu fournir des éclairages sur le projet, complété par un entretien téléphonique avec Monsieur GRUFAZ, hydrologue chez Eau et Territoire pour les aspects ingénierie du projet.

Plusieurs personnes sont venues lors des permanences et ont porté une mention sur les registres.

## 2.5 Incidents relevés au cours de l'enquête

Aucun incident n'est survenu durant l'enquête

## 2.6 Climat de l'enquête

La relation avec le commissaire enquêteur est restée cordiale.

## 2.7 Clôture de l'enquête et modalité de transfert des registres

Les 2 registres ont été clos le 21 février 2014 d'abord à la mairie de L'Abresle à 12h puis à la mairie d'Eveux à 16h

Le certificat d'affichage et l'affiche ont été remis au commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a quitté la mairie de L'Abresle et la mairie d'Eveux avec les deux dossiers d'enquête complets

## 2.8 Notification du procès-verbal des observations et mémoire en réponse

Les observations ont été transmises lors d'une réunion à la communauté de communes à Messieurs BARBE du SYRIBT, GRUFAZ de Eau et Territoire prestataire de l'étude et du rapport soumis au public et PERRAS vice-président de la communauté de commune. Un bilan des observations a ensuite été transmis à Madame COUELLE de la commune en vue de diffusion auprès des participants à la réunion

## 2.9 Relation comptable des observations

- Nombre d'avis dans les registres d'enquête publique: 5
- Nombre de courriers favorables au projet: 0
- Nombre de courriers défavorables au projet : 1
- Nombre d'observations orales favorables au projet: 2
- Nombre d'observations orales défavorables au projet: 0
- Autres documents sans observation: 0
- Observations directes du commissaire enquêteur sur place: visite des rives et deux sites riverain

### **3. Eléments techniques du projet**

#### **3.1 Historique de la situation**

Le 2 novembre 2008 une crue de la Brévenne a largement érodé les berges de sa rive gauche au niveau de la zone des Martinet, communes d'Eveux et de l'Abresle.

Sur environ 300 mètres linéaires 3 secteurs ont été touchés: terrain derrière le magasin Agri Sud-Est devenu Gammvert, parking de l'hypermarché Super U notamment. Le chemin des pêcheurs sur la berge de la rive gauche a disparu.

Les riverains ont envisagé une stabilisation des berges par enrochement, Agri Sud-Est a même déposé un projet qui n'a pas eu de suite à ce jour.

La CCPA a finalement confié une étude à Eau et Territoire pour envisager des propositions alternatives de protection des berges en considérant le projet de restauration dans sa globalité. Le projet final permet d'associer dans la restauration les techniques végétales aux techniques de protections minérales indispensables du fait des contraintes hydrauliques avec une renaturation de l'ensemble du lit mineur de la Brévenne entre l'amont du bâtiment Gammvert et le pont des Vernays.

Le projet a été validé par les élus de la CCPA, du SYRIBT, les représentants de Super U et les représentants du service de la police de l'eau. Agri Sud-Est ne s'est pas associé à la démarche, les 180 m de leur propriété ne sont pas inclus dans ce projet. L'aménagement touchera donc l'aval de cette parcelle.

Le projet d'aménagement doit correspondre aux prescriptions d'aménagement concernant le bassin versant: directive cadre sur l'eau, SDAGE Rhône Méditerranée et contrat de rivière Brévenne - Turdine.: objectifs hydraulique (protection des berges de la zone d'activité), écologique (amélioration de la qualité écomorphologique de la rivière) et paysager.

#### **3.2 Argumentaire technique**

Situé à la sortie d'un méandre le secteur du projet est soumis à de fortes contraintes hydrauliques, dans un contexte où la composition des berges n'est pas adapté pour un en assurer le maintien face à des forces tractrice de 240 à 350 N/m<sup>2</sup> observées lors de la crue de 2008.

Au niveau de Super U, là où les forces tractrices sont les plus importantes un enrochement est prescrit associé à des techniques végétales sur le talus. Plus en aval jusqu'au pont Vernays une protection des berges par des fascines de saule et du reste du talus par la plantation d'espèces autochtones telles que aulnes, cornouiller sanguin est prévue afin de concurrencer la renouée du Japon et le buddleia.

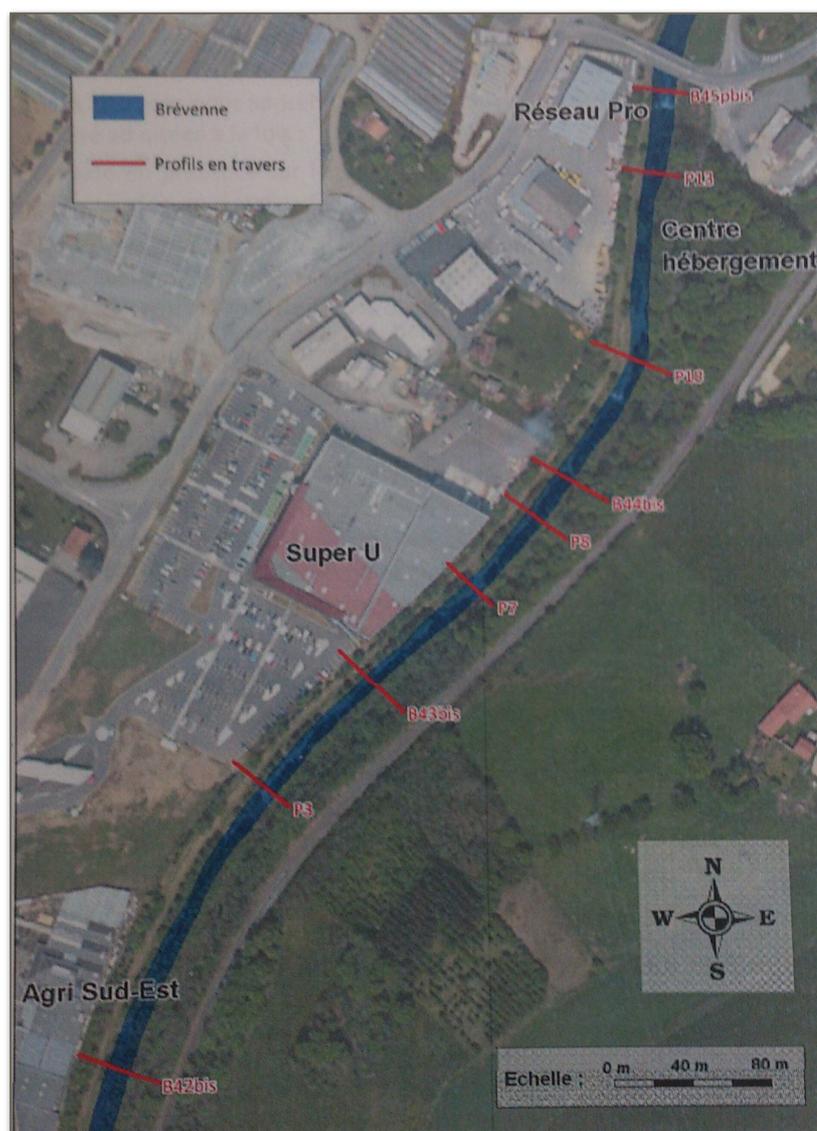
Un recensement de terrain de la faune et de la flore du secteur a été réalisée permettant d'établir qu'il n'y a aucune espèce protégée sur le secteur:

Arbres: Aulnes glutineux, cornouillers sanguin, robiniers, noisetiers, buddleias, hêtres, érables champêtre, érables plane, frênes commun, tilleuls, chêne pubescent, noyer

Faune aquatique: truite fario (<15 cm), vairon, goujon, loche franche, chevaine

Aucune faune terrestre et avifaune (nids) identifiées

La zone a été découpée en 9 tronçons



Une modélisation des vitesses d'écoulement dans l'état actuel et une fois le projet achevé a été réalisée avec des situations de crues binénales, quinquénales, décénales et centénales (comme celle de 2008). Il en résulte que le projet n'aggrave ainsi pas l'aléa sur et aux abords du projet. Ceci est compatible avec l'orientation fondamentale n8 du SDAGE "Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau"

- les vitesses d'écoulement sont localement modifiées (- 1m/s en P3 et + 1m/s en P13), des

mesures de renforcement de la berges en rive gauche, en particulier en P13 on été prise.

- l'impact sur les zones inondables est négligeable; la Brévenne reste toujours susceptible de déborder dans les mêmes conditions.
- il n'y a pas d'impact significatif sur les débits

De façon pratique le projet décrit par Eau et Territoires consistera à:

- Protéger la berge rive gauche sur 340 mètres (180 m à l'amont et 60 m à l'aval [*NDLR: 180 + 60 = 240*]) avec des techniques mixtes minérales en partie basse (rochers d'environ 300kg)l retalutage sur la partie haute avec plantation de végétaux (saules, aulnes) et mise en place de couches de branches par dessus certaines boutures. Coût HT 300 k€
- Protéger la berge rive gauche entre l'aval de Super U et le pont des Vernays (sur 190 m) uniquement avec retalutage et plantation de végétaux et une fascine de pieux. Coût HT 90 k€
- Renaturation de l'ensemble du lit : démantèlement des rochers en vrac, suppression du seuil, reprofilage avec une pente moyenne de 0,54%, recréation d'un lit d'étiage de profil trapézoïdal à l'aide de petits radiers créant 6 risbermes d'alluvions alternés sur l'ensemble du tronçon. Des hétérogénéité seront créées: petits blocs jusque 50 mm, petit fosses et cavités pour dévier les écoulements. Coût HT 110 k€.

Cette installation nécessitera un suivi annuel et une visite après chaque crue.

### **3.3 Enjeux pour la commune et les habitants**

L'objectif hydraulique du projet a pour objet une résistance des berges à une crue de référence - celle du 2 novembre 2008 - afin de préserver les bâtiments et parking des dommages de l'érosion.

L'objectif écologique et paysager permettra:

- une reconquête des berges par des espèces végétales locales destinées à concurrencer et éradiquer la renouée du Japon, plante invasive très présente actuellement sur les berges.
- d'assurer une de bonnes conditions de circulation pour la faune aquatique en resserrant le lit d'étiage
- laisser le lit d'étiage divaguer entre les berges figées, dont la rive gauche sera protégée en déposant et reprenant des sédiments.
- améliorer l'attrait du paysage en facilitant un éventuel réaménagement du chemin des pêcheurs.

### **3.4 intérêt général**

Le projet concerne 44 parcelles, notamment des parcelles privées (ALGI c'est à dire Super U et AAPHTV ) , tant pour le projet lui même que lors de la phase de travaux qui vont générer en particulier une servitude d'accès sur les terrains non clos. La CCPA doit donc démontrer l'intérêt général des travaux pour y engager des dépenses publiques;

- La ressource en eau en tant que telle fait partie d'un patrimoine commun au sens de l'article L210-1 du code de l'environnement

- Les travaux visent à protéger les berges de la rive gauche
- Le projet permettra d'améliorer la qualité écomorphologique du lit de la rivière.
- Les travaux s'inscrivent dans une démarche de gestion globale et cohérente de la rivière à l'échelle du bassin versant et dans le cadre du contrat de rivière
- La CCPA possède la compétence de protection et mise en valeur de l'environnement: "protection et mise en valeur de l'environnement et de la gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatique du territoire" et "réalisation de travaux de restauration du lit, des berges et des ouvrages hydrauliques (seuils) [...] définis par les études globales menées à l'échelle du bassin versant Brévenne-turdine"

### **3.5 financement du projet**

Le financement est assuré en fonction du ratio de berges concernées

- 3/4 ALGI (Super U)
- 1/4 CCPA

### **3.6 planning**

Mi-mai 2014: démarrage des travaux

Printemps/été 2014: travaux de terrassement et protection en pied de berge

Automne 2014: mise en oeuvre des techniques végétales en berge

Fin 2014: fin des travaux

## 4 Analyse des observations

### 4.1 Observations sur site et remarques du commissaire enquêteur:

*Sur place, le site a peu évolué depuis la crue de 2008. On voit les berges arrachées depuis le milieu de la parcelle de Gammvert jusque derrière le bâtiment de Super U. Le chemin des pêcheurs a disparu. Le besoin en travaux sur cette zone est évident.*



*L'état de la berge nécessiterait aussi des travaux au niveau de Gammvert, il est étonnant que l'exploitant - à l'époque Agri Sud-Est - ne se soit pas associé au projet. J'ai donc été voir le magasin Gammvert. En l'absence d'un dirigeant, j'ai donc rencontré Samuel, un des salariés. La zone effondrée à l'arrière du bâtiment sert de stockage intermédiaire, elle est clôturée côté berge et n'est pas accessible au public.*



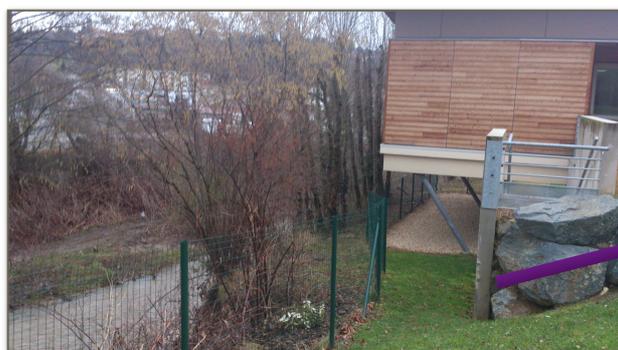
*Le long et au droit du bâtiment des pylônes de 11m (jusqu'à une profondeur inférieure au lit de la rivière) ont été réalisés pour le protéger en cas d'érosion du terrain. Dans le lit de la rivière un îlot s'est formé séparant la rivière en un bras majeur côté rive droite et un bras mineur côté rive gauche où se trouve Gammvert. De fait les exploitants de ce commerce ne semblent plus inquiets pour l'avenir, aucun autre travail n'est apparemment prévu.*

*Depuis le pont des Vernays, sur la rive droite au pied du pont, on observe une zone plane couverte de renouées du Japon, cette parcelle appartient au conseil général.*

*La berge de la rive droite n'est pas prise en compte dans le projet, les 6 risbermes prévus ne vont-ils pas favoriser l'érosion de cette berges au niveau des parties convexes?*

*Cette question ne posait pas sur plan. Sur le terrain on note la présence d'une voie ferrée en service en léger surplomb et à une cinquantaine de mètres de la rive droite (j'ai fait prévenir Réseau Ferré de France de l'enquête publique et qui n'a pas réagi), ainsi que la présence d'un bâtiment récent étonnamment situé très à proximité de la berge en rive droite. La carte du projet, une photo satellite, ne mentionne pas ce bâtiment de l'AAPHTV.*

*Lors de l'enquête, Monsieur ALLOING chargé de l'entretien du foyer AAPHTV m'a invité à voir le site. Le bâtiment construit il y a 4 ans se trouve en extrême bord de berge. Monsieur ALLOING a déjà observé une érosion de la berge très à proximité du bâtiment. En outre les traces d'humidité sur les piliers d'escalier interpèlent. A l'aplomb au dessus de la berge érodée, il y a des chambres accueillant des personnes handicapées. Le bâtiment est un ERP - Etablissement Recevant du Public.*



*J'ai également examiné le cadastre; la crue de 2008 a mélangé les parcelles. Puisque nous sommes dans l'utilité publique je m'étonne qu'on ait pas procédé préalablement au projet à une expropriation des berges de l'amont de Gamm Vert jusqu'au pont des Vernays. Cela aurait permis à la communauté de commune de se faciliter la procédure autour de ce projet*

## **4.2 Observations portées sur les registres d'enquête publique et courriers reçus**

### *4.2.1 Avis du public dans les registres*

Registre déposé à L'Abresle:

Monsieur Christian BRUYERE

"Dans l'article 2.2.3 faune; la date de la pêche 28/6/2001 à 2014? Il reste une population de barbeaux importante ce jour.

Il serait envisageable de consolider les berges de la Brevenne direction Saint Bel coté étang des Mines la dernière crue ayant emporté le talus ainsi que pas mal d'arbres "âgés" "

*Commentaire du commissaire enquêteur:*

*La présence de barbeau ne change a priori rien au projet.*

*L'amont avant Gammvert est hors sujet ici.*

Registre déposé à Eveux:

Monsieur Jean MARTINAGE, adjoint à l'urbanisme à Eveux

"Attention un corridor biologique a été identifié dans le PLU de la commune d'Eveux. Il est situé en limite de propriété Super U et Gamm Vert. Il est nécessaire de préserver la ripisylve et de ne pas entraver le passage des animaux dans le cadre de cette restauration hydraulique des berges de la Brévenne"

*Commentaire du commissaire enquêteur:*

*Le projet me semble compatible avec le passage d'animaux tels qu'actuellement*

Monsieur Yves VOLAY

"Suite à l'information sur le renforcement des berges coté Super U - Gamm Vert, n'y a-t-il pas un projet de déviation de la N389 passant par la D19 qui reprendrait la zone des Martinets via la Ponchonnière [NDLR ???] et RN389?"

Pourquoi ne pas élargir le pont du Martinon qui sert d'entonnoire?"

*Commentaire du commissaire enquêteur:*

*Si un pont devait être construit à cet endroit cela ruinerait le projet. Si un projet est confirmé il faut prévoir la réalisation du projet après la construction de cet ouvrage ou à l'occasion de sa construction. J'ai aussi entendu parlé d'un Drive du Super U à cet endroit. L'un ou l'autre de ces projets est peu compatible avec le corridor de passage de faune figurant dans le PLU. Ces projets ont peu de chance de se réaliser en l'état actuel du PLU d'Eveux.*

*Le pont Martignon se trouve très en aval du projet et n'entre donc en dehors du tronçon à aménager.*

AAPHTV

Monsieur Henri CHAVEROT, président

Madame Audrenne HENKE, directrice

Monsieur Patrick ALLOING, entretien

Madame Emilie THIMONIER, OPAC du Rhône, propriétaire du terrain

"Merci de prendre en compte le fait que ni l'AAPHTV, ni l'OPAC du Rhône n'ont été informés du projet. Merci de prendre en compte l'impact sur le terrain de l'AAPHTV

( détérioration des berges qui risquent d'être importante). Des informations complémentaires seront transmises au commissaire enquêteur:

[NDLR: reçu par e-mail]: Souhaitent être associés / concertés pour la phase de réalisation des travaux et servitudes éventuelles

Réservés sur l'impact sur leur terrain et collecteur diamètre 700 de la SNCF sur leur terrain"  
Monsieur ALLOING avait une première fois fait part de son inquiétude sur l'impact pour les berges à proximité du bâtiment

*Commentaire du commissaire enquêteur:*

*Ce projet d'aménagement en l'état ne concerne qu'une demi rivière, la rive gauche. La rive droite et le bâtiment d'accueil des handicapés semblent avoir été oubliés dans le projet, il ne figure même pas sur la carte.*

*Je comprends et partage l'inquiétude pour la berge au niveau du bâtiment de l'AAPHTV. Même en l'absence de travaux et de crue ( le bâtiment a été construit après la crue de 2008), la berge est fortement érodée à l'aplomb du bâtiment ERP, où se trouve des chambres. Le point sensible correspond au tronçon P10 du projet. Ce tronçon est peu affecté par l'augmentation de vitesse, néanmoins on va créer un risberme convexe à cet endroit, ce qui pourrait accélérer l'érosion de la berge. Ou tout du moins la CCPA pourrait être mise en cause si la berge s'effondrait alors que le projet a été réalisé, même si la modélisation théorique des vitesses n'indique pas d'aggravation de l'aléa.*

#### *4.2.2 Bilan de la concertation communiqué au pétitionnaire*

*Monsieur Christian BRUYERE*

Propose consolidation en amont de Gamm Vert

Précise qu'il y a encore une faune importante de Barbeaux à ce jour

*Monsieur Jean MARTINAGE adjoint au maire d'Eveux en charge de l'urbanisme*

Rappelle qu'il y a un corridor de passage de grand animaux entre Super U et Gamm vert et qu'il ne faut pas entraver le passage des animaux

*Monsieur Yves VOLAY*

Evoque un projet de déviation de la route qui pourrait passer entre Super U et Gammvert

*AAPHTV et OPAC du Rhône*

Souhaitent être associé / concerté pour la phase de réalisation des travaux et servitudes éventuelles

Réservés sur l'impact sur leur terrain et collecteur diamètre 700 de la SNCF sur leur terrain

*Réseau Ferré de France*

Aucune réaction

*J'ai présenté ce bilan lors d'une réunion le 3 mars dans les locaux de la CCPA, Messieurs BARBE, GRUFFAZ et PERRAS. J'ai indiqué que je ne voyais pas trop où est l'intérêt général, puisque ni Gamm Vert, ni l'AAPHTV n'ont été associés au projet, alors que leurs berges sont aussi menacées et qu'au final le projet est au seul bénéfice de Super U.*

*Si l'AAPHTV venait à faire des travaux de consolidation des travaux elle devrait demander une autorisation aux autorités de tutelle qui ne donneraient leur accord que si le projet s'inscrivait dans la démarche globale rivière.*

*En ce qui concerne la renouée du japon je m'étonne qu'on maintienne cette plante sur le terrain en rive droite en amont du pont des Vernays*

Il a été rappelé que ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale de réaménagement de la Brévenne.

L'expropriation n'est pas adaptée, car du coup la communauté de commune supporterait seule l'ensemble du coût des travaux.

Gamm Vert n'a pas souhaité s'associer au projet. Le site étant privé la CCPA ne peut agir sans la participation du propriétaire. Le projet se réalisera en aval de leur site, donc sans impact pour Gamm Vert.

En ce qui concerne la renouée sur le terrain en rive droite, ce terrain est composé de roches. L'éradication des risômes de renouée y est très difficile, le terrain appartient au conseil général. Ce terrain étant en aval du projet il ne peut pas être la cause d'une prolifération.

Concernant l'AAPHTV, il s'agit aussi d'un terrain privé. Si la berge s'érode actuellement, ce n'est pas le fait de la CCPA; c'est aux propriétaires de faire les travaux. Selon la modélisation, le projet n'agit pas sur l'aléa existant en P10. Les risbermes mis en place seront submergés en cas de crue.

Monsieur PERRAS indique qu'il va faire voter et commander un complément d'étude à Eau et Territoires pour déterminer quels aménagements des berges seront nécessaires et compatibles avec l'aménagement prévu pour l'autre rive, sachant que les travaux recommandés dans l'étude resteront à la charge des propriétaires de parcelles.

Le 20 mars 2014 la communauté de communes a voté un budget pour réaliser l'étude complémentaire pour les berges de l'AAPHTV

## **CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS**

## Rappel de l'objet de l'enquête:

L'enquête consistait à analyser la déclaration d'intérêt générale des travaux de restauration hydraulique et écologique de la Brévenne sur les communes de L'Abresle et Eveux et fournir un avis sur les travaux à réaliser.

### Rappel des besoins:

- Améliorer la résistance des berges à une crue de référence - celle du 2 novembre 2008 - afin de préserver les bâtiments et parking des dommages de l'érosion.
- Reconquérir les berges par des espèces végétales locales destinées à concurrencer et éradiquer la renouée du Japon, plante invasive très présente actuellement sur les berges.
- Assurer de bonnes conditions de circulation pour la faune aquatique en resserrant le lit d'étiage
- Laisser le lit d'étiage divaguer entre les berges figées, dont la rive gauche sera protégée en déposant et reprenant des sédiments.
- Améliorer l'attrait du paysage en facilitant un éventuel réaménagement du chemin des pêcheurs.

Pour atteindre ces besoins l'aménagement doit

**Recréer un nouveau lit permettant le développement de milieux aquatiques associés au cours d'eau. Ce lit d'étiage doit être pensé comme devant évoluer au gré des crues de la rivière, et en aucun cas être figé.**

**Permettre à la Brévenne de retrouver une dynamique alluviale en lui laissant la possibilité de déposer et reprendre des sédiments. La finalité globale étant de protéger les berges de façon à résister à une crue de référence (crue du 2 novembre 2008, la plus forte connue à ce jour), afin de préserver les parkings et bâtiment en bord de rive.**

Date d'ouverture de l'enquête: le 20 janvier 2014

Date de clôture de l'enquête: le 21 février 2014

## Motivation de l'avis

Utilité n°1: Améliorer la résistance des berges à une crue de référence

Les 6 risbermes qui seront mis en place seront débordés en cas de crue, il n'auront donc pas d'incidence sur l'aléa. L'enrochement sera réalisé à la base de la berge, la partie haute ne sera consolidée que par les arbres. Processus peut être efficace si on considère que la berge est érodée par la base en cas de crue. Les arbres associés au reprofilage du talus sont de nature à maintenir le terrain. Cette stratégie devrait limiter l'impact d'une crue centennale.

Utilité n°2: Reconquérir les berges par des espèces végétales locales

Le cornouiller sanguin et l'aulne sont des espèces déjà largement présentes, et les travaux sur les berges élimineront les racines de renouées du Japon. Sur la rive gauche où il y a des arbres, la renouée semble peu présente. Le dispositif pourrait être efficace.

Utilité n°3: Assurer de bonnes conditions de circulation pour la faune aquatique

Le reprofilage du lit mineur en trapèze et le démantèlement du seuil sont de nature à faciliter la circulation de la faune aquatique. Le profil inégal avec notamment des cavités devrait permettre à la faune de trouver des refuges propice à son développement.

Utilité n°4: Laisser le lit d'étiage divaguer entre les berges figées

Les 6 risbermes créés avec les alluvions vont générer cette divagation. La rive gauche sera effectivement protégée par les aménagements prévus dans le projet. La rive droite a été oubliée dans le projet, sans doute car le bâtiment de l'AAPHTV n'existait pas au moment de la crue. Monsieur PERRAS a corrigé cela en faisant ajouter dans l'étude, la berge du terrain de l'OPAC loué à l'AAPHTV. Mais la berge sera réellement figée si l'OPAC fait réaliser les travaux préconisés. A partir du moment où l'AAPHTV est intégré dans le projet, les aménagements profiteront à tous les riverains en aval de Gamm Vert (Réseau Ferré de France ne s'étant pas manifesté), nous sommes donc bien dans l'intérêt général.

Utilité n°5: Améliorer l'attrait du paysage

Le reprofilage du talus, l'éradication de la renouée du Japon, la réimplantation d'espèces végétales autochtones, la mise en place de berges permettant dans le futur de réimplanter le chemin des pêcheurs sont des aménagements de nature à améliorer l'attrait du paysage.

## Avis

Le projet est d'intérêt général et répond aux objectifs fixés pour protéger les berges et restaurer hydrauliquement et écologiquement les rives de la Brévenne en conformité avec les objectifs du bassins versant de la Brévenne.

**J'émet donc un avis favorable sur l'intérêt général et à l'ensemble du projet**

Le 21 mars 2014,  
Le commissaire enquêteur.



Annexe: réponse du président de la communauté de commune du pays de L'Abresle  
au bilan de la concertation

**Monsieur Christian BRUYERE**

**Propose une consolidation en amont de *Gammvert***

**Précise qu'il y a encore une faune importante de Barbeaux à ce jour**

Le projet de restauration des berges de la Brévenne objet de la présente concertation se limite à un linéaire compris entre la limite aval du site *Gammvert* et le pont des Martinets. La pertinence d'un aménagement de la rive gauche de la Brévenne depuis l'amont de la société *Gammvert* n'est donc pas avérée.

Toutefois le pétitionnaire signale que lors des réflexions préalables au projet, conduites avec l'ensemble des parties concernées (*SAS ALgi/Gammvert*), la pertinence d'une protection continue des berges depuis l'amont de la société *Gammvert* jusqu'au pont des martinets avait été envisagée. En l'absence de volonté de la société *Gammvert* de participer au projet commun, cette continuité des aménagements n'est pas envisageable.

. La présence d'une population de barbeau fluviatile sur la Brévenne au droit des travaux n'est pas remise en cause par le projet puisque conformément au «Dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement (P22 & 23) – Eau et Territoires – Avril 2013» déposé dans le cadre du projet, la phase travaux prévoit un isolement du chantier vis-à-vis des eaux de la Brévenne. L'ensemble des mesures nécessaires sont envisagées pour limiter les départs de matières fines en suspension vers l'aval. De plus la requalification du lit mineur de la Brévenne (mise en place de banquettes alternes) a pour objectif l'amélioration des composantes physiques du cours d'eau dont la densité des communautés piscicoles est dépendante.

**Monsieur Jean Martinage**

**Rappelle qu'il y a un corridor de passage de grands animaux entre Super U et Gammvert et qu'il ne faut pas entraver le passage des animaux.**

. L'ensemble des coupes types présentes dans le «Dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement (P13 & 14) – Eau et Territoire – Avril 2013» attestent d'une possibilité de franchissement par les espèces animales (hauteur des enrochements, pente de talus...) L'importante végétalisation des surfaces travaillées (lits de plants et plançons, plantations d'arbres et arbustes) aura pour effet de renforcer l'effet corridor du secteur pour l'instant relativement limité par la présence de la renouée du japon en surplomb d'enrochements instables.

**Monsieur Yves VOLAY**

**Evoque un projet de déviation de la route qui pourrait passer entre Super U et Gammvert**

. A ce jour aucun document n'a été mis à disposition par le maître d'ouvrage de ce projet (CG69).

**AAPHTV et OPAC du Rhône**

**Souhaitent être associés/concertés pour la phase de réalisation des travaux servitudes éventuelles.**

**Réservés sur l'impact sur leur terrain et collecteur diamètre 700 de la SNCF sur leur terrain**

La modélisation hydraulique des écoulements de la Brévenne (Avant travaux/Après travaux) met en évidence une absence d'impact négatif du projet sur les vitesses d'écoulement et les

contraintes érosives au droit du bâtiment de l'AAPHTV.

L'expertise de terrain « Restauration hydraulique et écologique de la Brévenne à l'Arbresle ZA des Martinets – Aide au choix d'une solution technique (P24) - Eau & Territoires- Janvier 2012 » a toutefois permis de constater une situation préoccupante de la berge soutenant le bâtiment de l'AAPHTV. En effet la hauteur du talus, la proximité du bâtiment avec la crête de berge, la position du site en extrados du méandre de la Brévenne sont à l'origine de la progression régulière de l'encoche d'érosion apparue depuis la crue de Novembre 2008. Ce phénomène naturel pourrait à moyen terme menacer la stabilité du bâtiment. Afin de lever toutes les réserves des propriétaires et gestionnaires du bâtiment, le pétitionnaire se propose de faire conduire, à ses frais exclusifs une mission d'expertise permettant de définir la solution de protection la plus adaptée pour assurer la stabilité du bâtiment. Toutefois il est rappelé, qu'en l'absence d'impact négatif de son projet sur l'évolution de cette encoche d'érosion, le pétitionnaire ne s'engage pas à participer aux travaux nécessaires.

La modélisation hydraulique montre un accroissement des vitesses d'écoulements en crue du fait du projet au droit de la sortie du collecteur diamètre 700 de la SNCF. Toutefois, cette partie de la rive droite de la Brévenne, largement végétalisée et de pente assez faible, ne sera pas mise à mal par cette légère augmentation de vitesse.

L'Arbresle, le 21 mars 2014

Le Président

Jean-Pierre GUILLOT